



LE P'TIT Journal de Brommat

Décembre 2023

Dans ce numéro

TRAVAUX VOIRIE	p2
MATERIEL	p3
TRAVAUX BATIMENTS	p3
L'ECOLE	p4
LE TRI DES DECHETS	p5
LA VIE DU VILLAGE	p6
LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ	p7
LE COIN DES ASSOCIATIONS	p7
INFO SUR LA TAXE FONCIERE	p8
RECENSEMENT – ETAT CIVIL	p9
INFOS DIVERSES	p10
HISTOIRE ET PATRIMOINE	p11
MEMO	p12

Retrouvez votre P'tit Journal sur le site de la commune : www.brommat.fr à la rubrique Vie Municipale – Publications.

Des exemplaires sont également disponibles en mairie.

EDITO

Madame , Monsieur,

Nous voici aux deux tiers du mandat dont le démarrage fut inhabituel par bien des aspects. Le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies et les tensions sociales que traverse notre pays doivent nous renforcer dans nos valeurs et nos objectifs.

Gérer une Commune devient de plus en plus complexe, car il faut faire face aux injonctions parfois contradictoires, à la complexité des procédures, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'individualisme virant au manque de respect des biens et des personnes ; tout cela exige de la résistance et un engagement de tous les instants sans perdre la foi.

Notre bulletin municipal vous apportera les informations nécessaires pour comprendre les dossiers sur lesquels travaillent notre équipe. Bien entendu, tout n'est pas parfait. Tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité, mais nous maintenons le cap sur les plus gros dossiers de cette mandature que sont la réhabilitation du village vacances de Pleau et la conclusion d'un bail avec les preneurs qui ne saurait tarder, ainsi que l'implantation d'une structure d'accueil par la fondation « Perce Neige » à proximité de celui-ci, pour laquelle nous sommes en attente de la confirmation d'un accord de l'Agence Régionale de Santé.

Merci aux associations et à leurs bénévoles qui organisent et participent aux animations de la Commune, car elles jouent un rôle prépondérant et sont garantes de la vitalité de celle-ci.

J'exprime ma gratitude à mon équipe d'élus pour leur engagement, aux agents communaux pour leur implication au quotidien, et je veux aussi saluer l'engagement de nos trois agents sapeurs-pompiers volontaires, pour leur dévouement sans faille dans leur mission.

Je terminerai en vous souhaitant ici, au nom de toute l'équipe municipale, de vivre de nombreux moments heureux en 2024, de faire des rencontres enrichissantes, de réaliser vos projets petits ou grands, d'être en forme et de rester sereins, optimistes et combatifs en toutes circonstances.

Bonne lecture à toutes et tous !



Didier CAYLA

Travaux voirie

Travaux terminés :

Pailhès : reprise éboulements

Mayrinhac : reprise écoulement pluvial

Sarrans : Enrochement

En cours :

Malgré la météo peu propice, les travaux de la Route de Cabanes se poursuivent, et l'entreprise Soulenq a déjà bien avancé sur les enrochements.

Pour rappel, ces travaux doivent s'étaler sur 2 ans.



AUTRES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

En matière de réseau routier, la commune gère toutes les routes communales, et le Département a en charge l'entretien des routes départementales.

Cette année, le Département a effectué des travaux sur la RD 98, dite « route des Ouradous », reliant la sortie de Brommat après le pont pour rejoindre la route de Lacroix. (appelée aussi route de la Vayssade). Ces travaux ont consisté en grande partie à améliorer la visibilité avec un élagage sérieux. Quelques enrochements ont été réalisés aux endroits les plus critiques, ce qui a rendu la RD plus confortable.

AUTRES TRAVAUX HORS COMMUNE

Réaménagement de la RD904 qui traverse Mur de Barrez.

La Commune de Brommat a participé, pour le profit de tous, au renouvellement de la chaussée pour 100 000 €.

Nota : Pour aider Mur de Barrez, nous ne pouvons proposer une contribution que dans le cadre départemental et non communal.



MATÉRIEL



Cet automne, au garage municipal, a eu lieu la réception d'un nouveau véhicule acquis par la commune. C'est Jean-Jacques Guitard qui a remis les clés à Didier Cayla.

Il s'agit d'un fourgon benne Renault Master de 140 CV, à châssis renforcé d'un poids total roulant de 3,5 tonnes. Ce véhicule est équipé d'un coffre pour le rangement du petit matériel.

Avec l'acquisition de ce véhicule, le parc automobile de la commune est complété et renouvelé. Il permettra aux agents communaux d'assurer au mieux leurs missions.

TRAVAUX BÂTIMENTS



Buron de Pleau

Afin de faciliter et sécuriser l'accès à l'étage, et en vue de développer l'activité, un nouvel escalier est venu remplacer l'ancien. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise «Création Métallique» de Rouens.

Immobilier locatif :

L'amélioration des performances énergétiques des logements locatifs est une priorité, tant pour l'enjeu écologique que pour le confort de nos locataires et le côté financier qui en découle. C'est pourquoi nous continuons à améliorer l'isolation de ces logements par le remplacement des fenêtres et /ou l'isolation des combles. Nous étudions également le remplacement des chauffages énergivores encore en place.

Des travaux de peinture ont été réalisés dans 2 logements de la grange Bony ainsi qu'à l'ancienne école de Cussac.



A l'étude :

- Création de cuisines et sanitaires à la grange de Pleau.
- Rénovation de certains fours de la commune.

L'école



La rentrée scolaire a eu lieu le 04 septembre sous un soleil radieux.

Après avoir pris le pot de l'amitié offert par l'APE et dégusté la fouace offerte par la Mairie, les 33 élèves ont rejoint leur classe :

16 élèves, du CE1 au CM2,
avec Monsieur CHOUGRANI Directeur,
et 17 élèves, de la Petite Section au CP,
avec Madame BELARD

Projets école :

- Semaine du goût en partenariat avec les parents
- Rencontre pour Noël avec l'école de Taussac et Thérondeils. Un spectacle et un repas ensemble.
- Affiliation USEP : des rencontres tout au long de l'année.
- Intervention musicale à partir de novembre : moment de partage et spectacle à l'EHPAD de Mur de Barrez.
- Spectacle de Noël le vendredi 22 décembre.
- Peut-être un spectacle à la Devèze en avril.
- Collecte sur l'école de jouets au profit d'une association.
- Décoration pour le grand sapin de Mur de Barrez
- Maintien du Label Eco-Ecole

Cette année encore, le périscolaire a été reconduit pour le plus grand plaisir des enfants.

Projets de la classe maternelle/CP

- Ecole et cinéma : 3 films
- Animation autour du pain.
- Animation avec la LPO
- Séances de natation à Pleau
- Athlétisme – Jeux de balle à Pleau
- Randonnée orientation
- Dessin contre la faim

Projets de la classe de CE-CM

- Ecole et cinéma : 3 films
- Visite du centre de tri de Millau
- Etude de l'état de notre rivière
- (soirée pêche avec les parents)
- Construction de nichoirs

Suite à l'absence momentanée de notre cantinière, nous avons fait appel à la Maison Raulhac et à Mr Baduel (Hôtel des Barrages) qui ont répondu au pied levé à notre demande.

Nous tenons ici, à leur adresser nos remerciements les plus chaleureux.



Visite du centre de tri des déchets à Millau

Les élèves de CE et CM ont visité le centre de tri de Millau. Journée très instructive et ludique pour les enfants (films, mise en situation)

Cette visite a permis aux enfants, de retour en classe, de porter une réflexion sur ce qu'il y a lieu de faire, ou ne pas faire, en matière de tri.

Les enfants nous présentent l'aboutissement de ce travail en nous proposant une affiche nous rappelant les bons gestes.



AGISSONS POUR NOTRE PLANETE

Trions nos déchets pour la sauver !



Fleurs fanées, fruits et légumes, épluchures, végétaux, coquilles, mouchoirs, sachets de thé, café.

Avec le compost, on a de l'engrais pour le jardin.



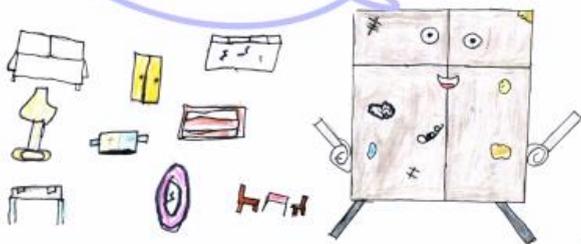
LE COMPOST, IL EST BEAU GOSSE !

Déchets ménagers, poussière, brosse à dents, coton tige, rasoir jetable, lingettes, couches, ballons troués.



LA POUBELLE NOIRE NE FAIT PAS D'HISTOIRE !

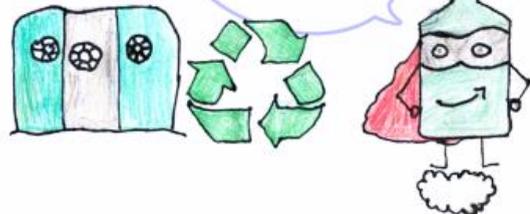
Volumineux : canapé, table, frigo
Encombrant : vélo, chaise, palette.
Dangereux : piles, batterie, huile, moteur, ampoules, peinture



LA DECHETTERIE N'EST PAS UNE PLAISANTERIE !

CLASSE CE-CM ÉCOLE DE BROMMAT

La colonne à verre elle est super !



BOUTEILLE DE VERRE, IL EST SUPER !

Emballages alimentaires, papiers, feuille de dessin, canettes, bouchons en métal ou plastique, conserves...



LA POUBELLE JAUNE C'EST CELLE QUI RAYONNE !

RAMASSAGE DES OM -ERREURS DE TRI : suivons le guide de nos enfants !!

Depuis 2 ans chacun d'entre nous doit déposer l'ensemble de ses emballages en carton, papier, plastique, boîtes de conserve en métal et aluminium dans la poubelle jaune. Malgré des consignes de tri plutôt bien respectées par les habitants, certaines erreurs de tri circulent encore quotidiennement sur les tapis du centre de tri et ces erreurs représentent plus de 20% du flux entrant dans le centre de tri.

Il faut savoir que lorsqu'il est constaté qu'un objet quelconque n'a rien à faire dans le sac jaune, **c'est le sac jaune entier qui est rejeté** et celui-ci part donc avec les sacs noirs... Certains dépôts dans le sac jaune, par exemple le verre, des aiguilles, des seringues, peuvent causer des dommages matériels ou blesser les agents du tri.

Nous appelons la population à un tri beaucoup plus strict et respectueux de tous ceux qui travaillent au recyclage.

LA VIE DU VILLAGE

Le Fleurissement

La commune de Brommat participe depuis plusieurs années au concours départemental des villes et villages fleuris.

Après avoir obtenu à plusieurs reprises le premier prix de notre catégorie (classification par le nombre d'habitants) nous avons été sélectionnés pour participer au concours régional en 2023.

Pour ce faire, nous avons présenté un dossier de candidature qui doit mettre en avant notamment les aménagements sur notre commune, le patrimoine végétal et bâti, la gestion environnementale, la qualité de l'espace public et la mise en valeur du patrimoine.

Ensuite nous avons reçu la visite d'un jury régional au mois d'août pour finaliser notre participation. Celle-ci s'est concrétisée par l'obtention de notre première fleur.

La remise des prix s'est déroulée le 1er décembre à Castelnaudary. La pose d'un panneau aux entrées du village confirmera l'obtention de cette 1^{ère} fleur.

Merci à tous les acteurs de cette réussite, élus de la commission fleurissement, agents municipaux, pour leur implication pour que notre village soit des plus agréables.

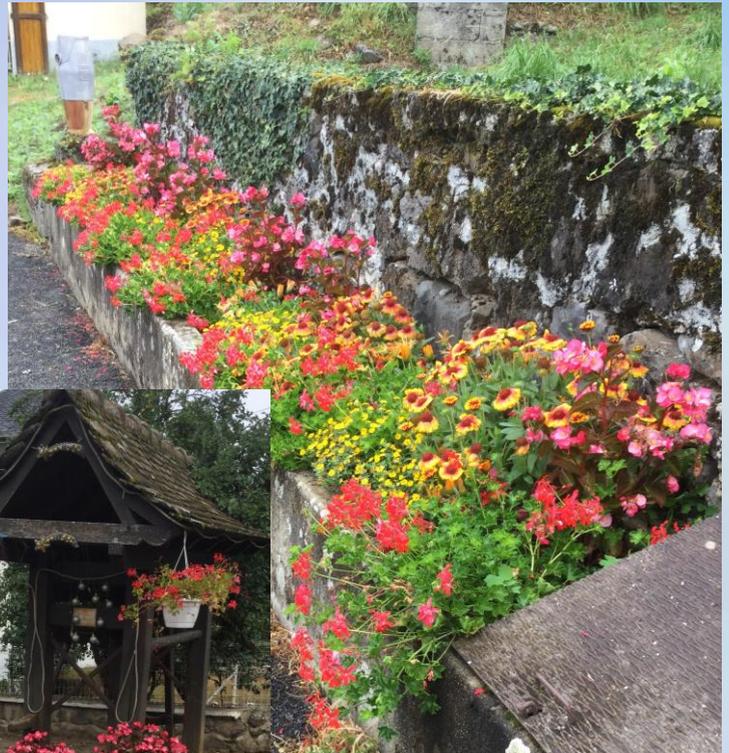
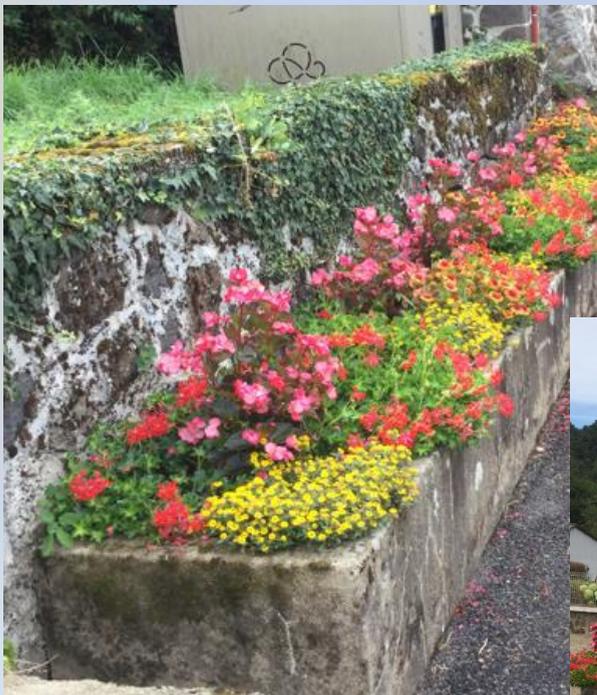
Une reconnaissance nationale

Depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement aux communes qui souhaitent perfectionner leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

Les hameaux participent aussi à l'effort de fleurissement.

Ci-après Cussagols.



Les animations

Retour sur les animations de l'été pour une saison en musique

Au parc
du
château



Concert d'orgue électronique de
Pierre Duclay



Concert avec Olivier Goulet



L'Orchestre départemental
d'harmonie a conquis le
public barrézien.

Sur invitation de la municipalité
et de l'association des parents
d'élèves, l'Orchestre
départemental d'harmonie de
l'Aveyron s'est produit au
gymnase de Pleau. Le répertoire
de l'orchestre a abordé des
transcriptions d'œuvres
classiques, des musiques de films,

mais s'oriente aussi vers des compositions spécifiques pour orchestre d'harmonie, des pièces contemporaines, des musiques du monde en passant également par des morceaux plus récents : jazz, swing... Une soirée exceptionnelle très appréciée à en juger les applaudissements nourris du public.

DATE à retenir

Le Comité des Fêtes organise un bal de printemps le 13 avril 2024.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

INFO CINÉMUR

Cette année 2023 encore, l'équipe des bénévoles de Cinémur a répondu présent et relevé le défi de satisfaire aux attentes des résidents du Carladez et alentours, pour faire vivre le 7^{ème} art dans notre région, à raison de 3 ou 4 séances par semaine.

Ce sont plus de 200 séances en 2023 pour plus de 3 000 spectateurs, parmi lesquels les écoles primaires et le Collège du Carladez, les Clubs Séniors, des Clubs sportifs, la Croix Rouge, les EHPAD et des soirées privées. Pour mémoire, la séance de cinéma en plein air du 13 juillet au stade de Mur a réuni 225 spectateurs.

N'oubliez pas que vous pouvez nous demander de privatiser l'espace Cinéma pour une fête d'anniversaire par exemple, et choisir votre film (sous réserve de sa disponibilité au catalogue du Centre National du Cinéma), Si vous aimez le cinéma sous toutes ses formes, courts et longs métrages, comédies, drames, science-fiction, policiers, fantastique, animation, rejoignez-nous.

Notre équipe de 10 bénévoles vous attend pour vous faire participer à l'aventure de faire vivre un cinéma, au choix des films et au fonctionnement des séances.

Nous vous attendons, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour que 2024 soit une année fertile pour Cinémur et que le cinéma vive en Carladez



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Horaires dans le mémo en dernière page.
(La période « hiver » commence et finit
avec les dates de changement d'heure.)

Une rencontre des bénévoles a eu lieu le 27 Octobre 2023 en présence de Mr le Maire.

Objectif : fonctionnement et organisation de la bibliothèque pour l'année 2024 : Permanences-Navettes-Bibliobus-Achat de livres-Formations, etc...

Nous recrutons des bénévoles « hommes ou femmes » : Nous rendre visite lors de nos permanences. Soyez les bienvenus !

Toute l'équipe de bénévoles vous attend : venez découvrir les nouveautés. A très bientôt.

INFORMATIONS SUR VOTRE TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière est un impôt local dû par les propriétaires d'un bien immobilier.

Pour être soumise à cette taxe, une propriété doit **remplir deux critères** :

- être fixée au sol (à titre d'exemple : les caravanes et les baraquements mobiles sont exonérés de taxe foncière sauf s'ils sont fixés par des attaches de maçonnerie),
- présenter le caractère de véritable bâtiment

Les **biens immobiliers concernés par cette taxe** sont essentiellement les locaux suivants :

- maison ou appartement,
- parking,
- sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction,
- bateau utilisé en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie,
- bâtiment commercial, industriel ou professionnel,
- installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cave, etc.),
- terrain à usage commercial ou industriel ou utilisé, dans certaines conditions, pour la publicité.

Cette taxe est perçue par les communes, les intercommunalités et les établissements publics locaux sur le territoire desquels votre bien se situe, et alimente leurs budgets.

Comment est calculée votre taxe foncière ?

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière comprend la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode avec un taux spécifique.

La base imposable

- > elle dépend d'une valeur référence de votre bien, qui peut varier si votre bien a fait l'objet de travaux importants par exemple ;
- > elle est revalorisée automatiquement chaque année afin de tenir compte de l'inflation ;
- > elle tient compte des abattements et exonérations prévus par la loi.

RAPPEL :

En 2023, plus aucun ménage n'est redevable de la taxe d'habitation sur sa résidence principale. Elle a été intégralement supprimée pour tous les particuliers.

Pour les collectivités, sa suppression a été intégralement compensée par l'État.

Le recensement a lieu tous les 5 ans par secteur. Cette année c'est donc notre tour !



Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.

Un agent recenseur se présentera chez vous muni d'un document officiel. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Vous aurez le choix de compléter avec lui le questionnaire du recensement, ou bien vous pourrez vous rendre sur internet pour déclarer en ligne.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Maxance ALBOUY fils de Florent ALBOUY et Virginie DELPUECH de Pleau
Victoire BADUEL fille de Pierre-Alain BADUEL et Stéphanie BALLESTER de Brommat

Aaron COLOMB fils de Cédric et Morgane COLOMB de Rueyres

Leïla FOUSSAT fille de Romain et Sarah FOUSSAT du Castel Noël

Maëlan PAYET fils d'Ivan et Linda PAYET de Rueyres

Emma PRUNET MATHAT fille de Nicolas PRUNET et Corinne MATHAT de Mayrinhac

Elie VERZELETTI fils d'Alex VERZELETTI et Mathilde LECLERQ de Pleau



Loi APER

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), institue

une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de « zones d'accélération » pour l'installation d'EnR (ZAENR). Concrètement, les communes peuvent désormais définir des « zones d'accélération », où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces « zones d'accélération » pré-identifiées permettent d'engager une concertation avec la population pour cibler des espaces dédiés aux EnR. Elles n'excluent pas d'autres projets qui souhaitent être mis en œuvre en parallèle, bénéficient des mêmes conditions d'instruction et pourront être modifiées par la suite. Différents types d'EnR sont ciblés (méthanisation, bois énergie, hydroélectricité...). Le photovoltaïque sur le territoire est une priorité (sur toitures, zones artificialisées, friches et parkings). L'enjeu est de favoriser l'intégration paysagère et la conservation de la vocation productrice de l'agriculture.

L'éolien est écarté des EnR potentiels en Aubrac Carladez Viadène. Pour rappel en effet, en avril 2022, le Conseil communautaire s'était unanimement positionné contre le déploiement d'infrastructures éoliennes sur le territoire, en cohérence avec le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et conformément à la charte du Parc de l'Aubrac qui stipule que « le développement de l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages ».

Pour participer à cette concertation, vous êtes donc conviés à la réunion publique qui aura lieu à la Salle des Fêtes de Brommat :

le 23 janvier 2024 à 20h30.

MARIAGES :

Marion ROQUESALANE et Antonin LE GRAS
Jacques LOINTIER et Estelle DEMOUSTIER

DECES :

Jeanine VENZAC veuve ROUCHEZ de Pleau
Marguerite DELTEIL veuve VIALELLE de Brommat
Pierre SAINT-PAUL de La Vayssade
Christian HERMAL de Saint-Anthime

Nouveaux arrivants

Ginette HEMERY à Bellavista

Marie-Christine RIBIERE et Jacques LAUBERT à Brommat

Stéphanie BALLESTER et Pierre-Alain BADUEL et leurs enfants Brommat

Emilie LOUSSERT et ses filles à Brommat

Marie LAUBIE à Brommat

Lisa ROUCOUS et Bertrand PIERSON à Brommat

Alex VERZELETTI et Mathilde LECLERC et leur fils à Pleau

Pierre-Emmanuel TERRISSE et Mélissa CAVALIE et leurs filles à Pleau

Nathalie ROUQUET à Pleau

Baptiste et Claire RAULHAC à Jongues

Edwige de BAERE et Freddy DUPIRE à Rueyres

Aude et Stéphane LAVERNHE à Bonan

Esther TERHONDAT à La Barthe

Peter HURST à Bussières

Maryse MARTINS au Brézou

Morgane et Cédric COLOMB et leurs enfants à Rueyres

Yannick FABRE et Mélanie SOUDAY et leurs fils à Jongues

Jérémy TURON à Jongues

Virginie TURON et ses filles à Jongues

Pierre-Jean GUIBERT à Jongues

Certains nouveaux arrivants ne sont peut-être pas sur nos listes, ils voudront bien nous en excuser. Nous les invitons à se faire connaître en Mairie, et leur réservons le meilleur accueil.

INFOS DIVERSES

DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN

Avec l'interdiction des désherbants phytosanitaires, les herbes folles se font de plus en plus nombreuses. Les agents municipaux ne sont pas en capacité d'entretenir les devants de porte et les kilomètres de trottoirs que compte notre commune, les axes principaux étant traités en priorité. À ce titre, les élus rappellent que chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de sa maison.

En effet, l'article 32 du règlement sanitaire départemental énonce l'obligation suivante : "les propriétaires et les occupants d'une maison ou d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant de leurs bâtiments et de leurs abords."

Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets et désherber devant chez lui. Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux, les devants de porte sur les voies publiques comme sur les voies privées. À noter qu'il est **interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.**

Que faire lorsqu'il y a un glissement de terrain ou un arbre tombé sur une route départementale : il faut appeler les pompiers (18) qui se chargeront de contacter l'agent de permanence au Département. (La mairie n'intervient que sur les voies communales.)

Environnement

Pour cette année 2024, la municipalité reconduit l'aide pour l'achat d'un vélo électrique, ainsi que pour l'achat d'un récupérateur d'eau.

Voir modalités en mairie.

Concernant les composteurs, il est toujours possible d'en obtenir un à partir de 15€ auprès du Smictom. S'adresser directement à la déchèterie.

VOEUX



La Municipalité de Brommat vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2024

La cérémonie des vœux de Monsieur le Maire aura lieu à la salle des fêtes Joseph Bouet, le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30, suivie d'un apéritif dinatoire.



SOLIDARITÉ

Association loi 1901 enregistrée sous le numéro W122008796

Une plume pour L.A.M

Bureau : Hakima Faliez, Laurent Gaston, J-François Faliez et Mohamed Nabih



Objectif : Notre Association cherche à récolter des fonds pour apporter des fournitures scolaires, des vêtements, du matériel de puériculture à plus de 300 enfants de 0 à 15 ans dans le but de maintenir, favoriser et améliorer leur scolarité dans une région très pauvre du nord-est Marocain.

Cagnotte en ligne : <https://www.onparticipe.fr/c/RegBT1xF>

Contact : Page Facebook (une plume pour L.A.M)
Adresse mail : uneplumepourlam@gmail.com
Tel : 06.32.18.78.01

Comme à chaque fois qu'elle est sollicitée pour un geste solidaire, la commune de Brommat répond présente. L'association « Une plume pour L.A.M », gérée par Hakima et J.François Faliez originaires de notre commune, récolte des fonds pour la scolarité des enfants dans une région très pauvre du nord-est Marocain.

Nous leur avons accordé une subvention de 1 000€.

TÉLÉPHONIE

Dans le bulletin de juin nous vous annonçons l'installation d'un relais Free à Salazats. La liaison des faisceaux hertziens n'est pas encore prête, ce qui repousse la mise en service du site en février 2024.

NOUVELLE entreprise



L'ATELIER DE MYLENE - PHOTOGRAPHE

latelier2mylene@gmail.com
07 83 72 79 73
www.latelierdemylene.fr

PHOTOGRAPHIE EVENEMENTIELLE & REPORTAGE
PHOTOGRAPHIE STUDIO & PRODUIT
GRAPHISME/DESSIN - LOGO - AFFICHE - FLYER
NUMERISATION & RESTAURATION/RETOUCHE PHOTO
VIDEO

SCAN ME

f LatelierdeMylene
i latelier2mylene



HISTOIRE ET PATRIMOINE

S'il est une épopée qui fait bien partie de notre histoire et qui a marqué les hommes et les paysages, c'est bien l'exploitation hydroélectrique de nos rivières, la Truyère et la Bromme, sur lesquelles on ne compte pas moins de cinq barrages.

Sur la Bromme se trouvent le barrage de Salazats et celui dit de la Bromme, aujourd'hui détruit, en aval de Bussières.

Sur la Truyère, barrage de Sarrans, de la Cadène et de La Barthe se suivent. Restent en service à ce jour Sarrans et La Barthe.

Dès 1927, la SFMT (société des Forces Motrices de la Truyère) prévoit un immense complexe hydroélectrique avec la construction de plusieurs ouvrages. Un dénivelé de plus de 300 mètres entre Sarrans et le Brézou, et la roche granitique sur laquelle pourrait porter les ouvrages, intéressent fortement les ingénieurs.

Commencent alors les expropriations des terrains qui appartiennent majoritairement à des fermiers, et les grands travaux vont pouvoir commencer.

- le Barrage-usine de Sarrans, près du hameau de Sarrans - Grand réservoir du complexe.
- le barrage de dérivation de la Cadène, près du lieu-dit de la Cadène- Dérivation des eaux de la Truyère vers la vallée de la Bromme.
- le barrage auxiliaire de la Bromme - Dérivation des eaux de la Bromme & de la Truyère vers l'usine souterraine de Brommat.
- l'usine souterraine de Brommat, au lieu-dit du Brézou - Fin des travaux en 1933.

Dans les années 70, le barrage de la Cadène fut remplacé et noyé par un ouvrage plus grand, le barrage de Labarthe d'où l'eau est envoyée vers les centrales de Brommat I et II. Un nouveau barrage sur la Bromme fut construit, le barrage de Salazat, d'où l'eau de la Bromme est acheminée via une conduite jusqu'à la retenue du barrage de Labarthe. Le barrage de la Bromme, désaffecté, offre aujourd'hui le spectacle d'un trou béant laissant passer la rivière.

Comprendre le fonctionnement :



Plusieurs milliers d'hommes (espagnols-yougoslaves-portugais-algériens-italiens-allemands...) vont participer à ces constructions, creusements de puits, de tunnels de plusieurs kilomètres, dans des conditions de travail souvent précaires.

Gardons en mémoire ces vies sacrifiées à l'accomplissement de ces prouesses techniques.

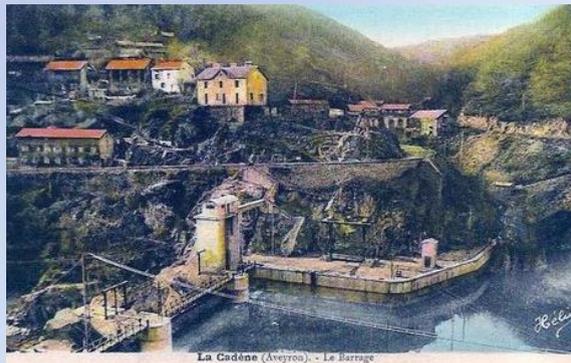
Cet afflux de population va entraîner un manque crucial de logements. En 1931, on compte plus de 2 200 ouvriers répartis en huit cités : la Cadène 223 – la Barthe 107 – Bussières 177 – Sarrans 402 – Rueyres 37 – la Bromme 308 – le Brézou 448 – Valcaylès 576.

Ils seront souvent logés dans des baraques en bois dont on devine encore aujourd'hui les emplacements.

Le lieu-dit la Cadène deviendra un village commerçant : cantines – épiciers – boulanger – coiffeurs – cordonnier – blanchisseuse – hôtel.

Les écoles seront agrandies, d'autres seront construites. Une église sera même édiflée au Brézou.

Cette aventure humaine ne doit pas nous faire oublier l'impact de ces travaux sur nos paysages. Notre devoir de mémoire doit également perpétuer les images de ces villages et ponts engloutis par le lac. Il nous est très difficile d'imaginer aujourd'hui les réactions des fermiers et des habitants de la vallée, perte de leur travail, de leurs souvenirs, crève-cœur de voir disparaître leurs biens sous les eaux.



Pont de Laussac



Pont et village de Tréboul

Mémo

Secrétariat de Mairie

Accueil du Public
Tous les matins : 9h – 12h
Lundi après-midi : 14h – 17h
Les après-midis du Mardi – Mercredi – Vendredi,
permanence téléphonique + possibilité RV
Tél : 05 65 66 00 96
Secrétaires : Magali PETROLO
Nathalie RIOLS

Mail : Contact@brommat.fr
Site Internet Mairie : www.brommat.fr
Site Internet Camping : www.camping-brommat.fr

Maison de santé

Médecins : Drs DUMAS et ALAZARD : 05 65 66 02 31
Dentiste : Dr JADALLAH : 05 65 66 50 70
Infirmières UDSMA : 05 65 66 03 42
Sage-femme : PERNOT Céline : 06 66 03 38 50
ADMR 05 65 66 14 68
Podologue : Marie BOUSSAGOL 05 65 66 32 00
Diététicienne : Aurélie LADOUX 06 88 67 49 72
Psychologues : Ghislaine PEZET 06 49 26 75 86
Marion DELMAS – RV sur Doctolib
Permanence PMI : le 1^{er} jeudi matin du mois 05 65 73 04 00

Horaires Déchetterie

Hiver du 1/11 au 31/03 :

Lundi : 14h-16h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-16h30
Samedi : 9h-12h

Été du 1/04 au 31/10 :

Lundi : 14h-17h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-17h30
Samedi : 9h-12h

Permanences pour L'amélioration de L'HABITAT

Mur de Barrez, à la mairie
le deuxième jeudi de chaque mois
de 9h30 à 12h30

urgences

SAMU : 15
POMPIERS : 18
Médecin de Garde : 3966
Pharmacie de Garde : 3237

Gendarmerie

05 65 66 63 05
ou 17

TAXIS

BORY Pierre : 05 65 66 12 99
Taxi du Carladez – GIRAUD Rodolphe
07 68 65 94 27
Taxi SICARI : 05 65 66 32 46

PHARMACIES

CROZATIER-CLANET : 05 65 66 00 59
Pharmacie de Thérondels : 05 65 66 18 83

AUTRES SERVICES DE SANTÉ

Kiné Mme CHAYRIGUES : 05 65 44 06 93
Ostéopathe Mme BERLANCOURT : 06 45 08 23 93
Cabinet infirmier Lacroix-Barrez : 05 65 51 54 42
Sophrologie : Claire BADUEL : 07 52 04 08 04

France services

Sylvie RANVIER
Mur de Barrez – Samayou
06 31 92 36 32
Horaire d'ouverture
Lundi, mardi, mercredi : 13h30-17h30
Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30



CCAS

(centre communal d'action sociale)
Son rôle est de maintenir le lien social,
de pallier les difficultés financières
(après étude du dossier), et de ce fait
limiter les exclusions.
Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez
pas à appeler le secrétariat de mairie
afin de rencontrer les membres du
CCAS.

conseillère numérique

Angélique AURIERES
Mur de Barrez – Samayou : sur RV
06 33 12 73 19

POINT INFO SÉNIORS

Communauté de Communes
05 65 48 15 04 / 06 33 37 54 08
pointinfoseniors@ccacv.fr



ASSISTANTES SOCIALES

Permanences le jeudi de 9h30 à 11h30
2, rue de Samayou Mur de Barrez
Prendre RV au 05 65 73 04 00

Les restos du coeur

Centre itinérant à Mur de Barrez
Le mercredi de 14h à 17h
À la maison du Randonneur
Renseignements : 06 71 92 17 86



BIBLIOTHÈQUE Horaires d'hiver : mardi de 15h à 17h - samedi de 10h à 12h.

Horaires d'été : mardi de 16h30 à 18h30 -samedi de 10h à 12h.

TARIFS MUNICIPAUX 2023

Locations de salles :

salle des fêtes : 150 € caution 300 €
salle Bruel : 70 € caution 100 €
grange de Pleau (grande salle) : 300 €
caution 300 €
grange de Pleau (petite salle) : 80 €
caution 150 €

Piscine :

Entrée enfant : 1,50 € - abonnement 10 € (10 entrées)
Entrée adulte : 2,50 € - abonnement 20 € (10 entrées)

Garderie :

1 € le matin - 1 € le soir

Camping

Emplacement : Adulte 6 € - Enfant -13 ans : 3 €
Branchement électrique : 5 € / jour
Caravane + 5m : 50 € / jour

Tipis : nuitée : 55 €

Semaine : mai-juin-septembre : 230 €
juillet –août : 280 €

Taxe de séjour : 0,20 € / pers



Brommat

CARLADEZ - AVEYRON